

Prise en charge de la formation continue

Certains organismes peuvent prendre en charge votre formation en fonction de votre situation professionnelle. Il vous appartient d'effectuer les démarches avant le début de la formation.

Formation professionnelle du personnel hospitalier :

ANFH

Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier





www.anfh.fr

Formation des salariés des **professions libérales**, hospitalisation **privée** et enseignement **privée** :

ACTALIANS

Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérale





www.actalians.fr

Pour les PME:

OPCO EP

Opérateur de compétences des entreprises de proximité





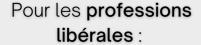
www.agefos-pme.com

Pour en savoir plus sur les financements :

Le Service de Formation Professionnelle Continue d'Aix-Marseille Université



Prise en charge de la formation continue



FAFPM

Fonds d'Assurance Formation de la Profession Médicale



FIFPL

Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux





www.fafpm.org

www.fifpl.fr

Pour les salariés :

Fongecif



AKTO



OPCO Santé

unifaf



www.fongecif-paca.com
www.opcadefi.fr
www.opcalia.com
www.unifaf.fr

Pour les **demandeurs d'emploi** :

Pôle emploi





www.pole-emploi.fr

Pour en savoir plus sur les financements :

Le Service de Formation Professionnelle Continue d'Aix-Marseille Université